

Mesures pour éliminer le terrorisme international

Mesures pour éliminer le terrorisme international
Déclaration du groupe CANZ
77^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 6C
(octobre 2022)

Merci, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada. D'abord, permettez-moi de réaffirmer notre condamnation absolue du terrorisme et de l'extrémisme violent, sans égard au lieu où ils se produisent ou à la forme qu'ils prennent. Cette année encore, nous avons observé trop d'exemples d'actes terroristes et de leurs effets dévastateurs sur les victimes, les collectivités et les sociétés en général.

J'aimerais aussi confirmer à nouveau notre plein appui à l'approche globale et préventive de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que les efforts du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, de ses membres et de ses observateurs. Ce n'est que par des actions conjointes menées avec conviction et dans le respect de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que des obligations du droit international que la communauté internationale et les États membres des Nations Unies peuvent réagir de manière crédible à la menace terroriste mondiale.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le

En septembre 2022, le FMLT a mis au point sa Boîte à outils politique relative à la prise en compte de la dimension du genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. La participation des membres du FMLT à l'élaboration de cette trousse d'outils, qui comprend des ressources telles que des études de cas et une annexe présentant les résolutions de l'ONU et les documents-cadres internationaux actuels, est un bon exemple de cette collaboration.

En outre, le Canada et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont mené des consultations avec la communauté du FMLT plus tard cette année et au début de l'année prochaine. En prenant appui sur les forces respectives du Bureau de l'ONU sur le contre-terrorisme et du FMLT, ces consultations aideront à façonner les prochaines étapes de la plateforme sur les facteurs de genre et d'identités du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Les États membres de l'ONU, y compris les pays du groupe CANZ, comprennent que notre travail doit être pleinement conforme au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au droit international des droits de la personne, des réfugiés et humanitaire. Nous avons également convenu que les droits de la personne et l'état de droit sont complémentaires, se renforcent mutuellement et sont essentiels.

Toutefois, nous avons le plaisir de vous en parler plus en détail lors de notre prochaine réunion.

Nous travaillons également à l'élaboration des protocoles de l'OCDE sur le cadre pour l'établissement de rapports de transparence volontaire ou VTRF. Ce projet permettra d'établir une norme mondiale commune en matière d'établissement de rapports, en commençant par fournir une base de référence sur les pratiques actuelles des plateformes en ligne, en établissant des paramètres pour mesurer les progrès et en élaborant un protocole commun de rapport volontaire.

Nous encourageons les plateformes en ligne à accélérer leurs efforts pour prévenir et supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents sur Internet. Pour obtenir des moyens de combattre la diffusion de messages haineux en ligne, tout en respectant notre engagement envers les droits de la personne, l'état de droit, les principes démocratiques, l'inclusion et la diversité.

Les pays du groupe CANZ encouragent les États membres à se conformer à la résolution 2396 adoptée par le Conseil de sécurité en 2017, et à l'appliquer intégralement. L'amélioration de la coordination entre les États en matière de protection des frontières, de l'échange d'information et de la détection des éléments extrémistes rend plus difficiles les déplacements des combattants terroristes étrangers dans les zones de conflit. Nous encourageons également les États membres à toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les instruments connexes relatifs au terrorisme international. Nous rappelons aux États membres les

réinsertion réussie dans la société exige la participation coordonnée des gouvernements et de la société civile.

Pour être efficaces, nos approches doivent tenir compte des traumatismes, de l'âge et du genre, et répondre aux nombreux besoins complexes qui découlent du fait d'avoir été témoin ou victime de violence. Les enfants emmenés dans une zone de conflit ou qui y sont nés ont été particulièrement exposés aux traumatismes. Le groupe CANZ félicite les nombreuses organisations de femmes qui travaillent en première ligne dans les domaines de la prévention, de l'alerte précoce et des réponses au terrorisme international. Elles sont des partenaires clés dans le renforcement de la résilience des collectivités locales.

La communauté internationale doit également répondre aux besoins des victimes du terrorisme. Les pays du groupe CANZ sont fiers d'appuyer le Groupe des amis des victimes du terrorisme, particulièrement en mettant l'accent sur les droits et les besoins des victimes, en leur donnant une voix à l'échelle internationale et en faisant valoir leur rôle dans la lutte contre l'idéologie terroriste et extrémiste violente.

Nous reconnaissons également notre obligation collective de traduire les terroristes en justice et soutenons les appels lancés par les victimes.

Merci, Monsieur le Président.